

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 10/02/2022 Reçu en préfecture le 10/02/2022

Affiché le

ID: 033-253306310-20220201-2022_01_12-DE

L'an deux mille vingt deux, le 1er février à quatorze heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Françoise DE ROFFIGNAC, Présidente, en visioconférence ZOOM. La séance était enregistrée.

Date de convocation : 19 janvier 2022

<u>Présents en visioconférence</u>: Mme Françoise DE ROFFIGNAC, Mme Pascale GOT, M Jean PROU, Mme Marie-Pierre QUENTIN, Mr Philippe LABRIEUX, Mr Stéphane COTIER, Mr Cyril PENAUD, Mme Michèle SAINTOUT, Mme Véronique FERREIRA, Mme Virginie JOUVE, Mme Fabienne LABARRIERE, Mme Joëlle MARIE-REINE-SCIARD, Mme Célia MONSEIGNE, Mr Louis CAVALEIRO, Mr Olivier ESCOTS, Mr Stéphane LEBOT

Absents représentés : Jacky BOTTON, pouvoir à Mme DE ROFFIGNAC

Excusés: Mme Lydia HERAUD, Mme Véronique HAMMERER, Mr Vincent BARRAUD

Egalement présents: Mr Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST, Mme Esther ALLONNEAU, assistante d'administration du SMIDDEST, Mme Elodie LIBAUD, du département de la Charente-Maritime, Mme Nathalie BRICHE, du département de la Gironde, Mme Isabelle PREVOST, de la Région Nouvelle-Aquitaine, Mme Clémentine GUILLAUD, de la CARA.

Secrétaire de séance : Mme Pascale GOT

Membres en exercice : 16Pour : 15Membres présents : 16Contre : 0Suffrages exprimés : 15Abstention : 0

Délibération N° 2022-01-12 - Recrutement d'un stagiaire pour contribuer au montage du dossier de candidature à l'Appel à Projet « Plan paysage » de la DREAL

Vu le plan de gestion adossé à l'inscription du phare de Cordouan à la Liste du patrimoine mondial et sa fiche action 2.4.1 « Mise en place d'un plan paysage à l'échelle des communes de la zone tampon » ;

Vu l'appel à projets national 2022 « Plans de paysage » ;

Il est décidé, à l'unanimité, et après en avoir débattu :

<u>Article 1</u>. D'accueillir un stagiaire à partir de mars 2022 pour une durée de 6 mois et dont le coût représentera un montant maximum de 3800 €TTC (hors défraiement de déplacements) qui sera inscrit au Budget annexe Cordouan 2022 (ligne 6215) ;

<u>Article 2</u>. D'autoriser Madame la Présidente à solliciter, pour le recrutement du stagiaire, une subvention auprès de l'Etat (DREAL) ;

Article 3. D'autoriser Madame la Présidente signer tout document y afférant.

La Présidente

Mixe poly e Developement Durablede l'Estuai 2 rue St. Sirkon 425300 BLAYE 51.42.28.76 - contact@smiddest.fr Siret: 253 306 310 00058

Françoise de Roffignac